



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

NIORT, le 10 février 2020

Communiqué de presse

Élections des conseillers municipaux et communautaires

des 15 et 22 mars 2020

Dépôt des dossiers de candidatures

Dans le département des Deux-Sèvres, les dossiers de déclarations de candidature pour le premier tour de scrutin de l'élection des conseillers municipaux et communautaires, le 15 mars 2020, devront être déposés à partir de ce lundi 10 février 2020 au jeudi 27 février 2020 à 18 heures :

- à la préfecture des Deux-Sèvres, 4 rue Du Guesclin à Niort, pour les communes de l'arrondissement de Niort ;
- à la sous-préfecture de Bressuire, 4 rue des Hardilliers à Bressuire, pour les communes de l'arrondissement de Bressuire ;
- à la sous-préfecture, 20 boulevard de la Meilleraye à Parthenay, pour les communes de l'arrondissement de Parthenay.

Le dépôt des candidatures est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures. Exceptionnellement, le jeudi 27 février 2020, dernier jour du dépôt des candidatures, la plage horaire sera étendue jusqu'à 18 heures.

Pour limiter le temps d'attente des candidats, notamment en fin de délai, il est vivement conseillé de prendre rendez-vous par internet. Un module de prise de rendez-vous en ligne est disponible depuis le 27 janvier 2020 sur le site internet de la préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/>

Cette possibilité est ouverte à tous les candidats, quel que soit le point de dépôt du dossier de candidature.

Contact : Pôle communication interministérielle de la préfecture
(05.49.08.68.17 ou 68.02)
pref-communication@deux-sevres.gouv.fr
www.deux-sevres.gouv.fr
<https://twitter.com/prefet79>
<https://www.facebook.com/prefet.deux.sevres/>